

## La construction postposée et le mode interrogatif

Andrée Borillo

Numéro 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800058ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800058ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Borillo, A. (1978). La construction postposée et le mode interrogatif. *Cahier de linguistique*, (8), 17–42. <https://doi.org/10.7202/800058ar>

## LA CONSTRUCTION POSTPOSÉE ET LE MODE INTERROGATIF

Parmi les verbes français entrant dans une structure de phrase déclarative No V que P, un certain nombre ont la possibilité d'apparaître dans une structure que l'on pourrait considérer comme une forme disloquée de la première P, No V, et ce, sans que le sens de la phrase en soit réellement affecté. P qui dans la première construction fait fonction de complétive constitue ici la phrase principale, tandis que toute la partie introductrice - sujet, verbe et parfois complément - intervient en finale, généralement après une pause, sans qu'il y ait subordination ou reprise de P. Cette différence dans la structure de la phrase s'accompagne d'une différence dans l'accentuation, la partie postposée dans la deuxième construction étant sensiblement désaccentuée par rapport à P alors que normalement l'accent principal tombe à la fin - ou vers la fin - de la phrase. (Dans l'étude qui suit nous mentionnerons parfois cet élément d'accentuation mais nous ne le prendrons pas systématiquement en compte pour la description.)

- (1) *Je parie qu'il sera encore en retard.*
- (2) *Il sera encore en retard, je parie.*

Pour que cette deuxième construction soit possible dans sa forme déclarative, il faut bien sûr qu'un certain nombre de conditions soient réunies, en particulier que les verbes concernés soient à un certain temps et mode, que le sujet et le complément soient à une certaine personne, que la négation n'apparaisse que dans certains cas, etc.

- (3) *Il sera encore en retard, je parie.*  
*il me semble.*  
*je t'avertis.*  
*n'oublie pas.*  
*envis-moi.*  
*etc.*

En anglais, la mise en relation entre ces deux constructions, qui existent dans la langue sous une forme très proche de la version française, a déjà fait l'objet de nombreuses études - J.R. Ross 1973, R.S. Jackendoff 1972, J. Emonds 1973, D. Bolinger 1968, J. Hooper 1975, etc. -, cependant dans la plupart des cas l'examen reste centré sur des exemples de phrases déclaratives et ne porte qu'accessoirement sur des phrases interrogatives, alors que ces constructions existent également dans ce mode. Or on constate que les observations faites sur les phrases interrogatives ne correspondent pas exactement avec celles qui sont généralement présentées concernant les phrases déclaratives, de sorte que l'on peut se demander s'il s'agit d'un même phénomène syntaxique dans les deux cas, c'est-à-dire s'il faut donner le même type d'explication pour la relation entre ces deux constructions lorsqu'il s'agit du mode déclaratif et du mode interrogatif, ou bien si l'explication proposée concernant la phrase déclarative n'est qu'une explication partielle, rendant compte d'un cas particulier et non de la totalité des cas où cette configuration des éléments de la phrase est possible.

Si nous examinons les résultats des études citées concernant l'anglais, il semble que la deuxième construction - nous l'appellerons ici construction postposée - puisse être considérée comme le produit d'une transformation s'appliquant à la première c'est-à-dire à la structure de phrase contenant P sous forme de complétive. Par exemple, la règle donnée par J.R. Ross (cf. J.R. Ross 1973) est la suivante :

SLIFTING	X - [	Y - [	that - S	] - Z
	S	S	S S	
	1	2	3	4
	1	4 # [ 2	0	0 ]
		S		S

Si tous les auteurs cités n'acceptent pas cette règle telle quelle, plusieurs cependant semblent pencher pour la solution d'une dérivation transformationnelle entre les deux constructions. R.S. Jackendoff, il est vrai, voit pour sa part dans la deuxième construction un argument pour une théorie interprétative des adverbes, et se retrouve assez proche en cela de D. Bolinger qui lui aussi donne un statut d'adverbe à la proposition postposée de la deuxième construction. Si parallèlement, en français, on voulait proposer une solution transformationnelle du type de celle de J.R. Ross, il faudrait établir que la construction P, No V est une structure dont la dérivation s'étudie à partir de No V que P.

Mais avant de postuler une quelconque dérivation, voyons les formes que peut prendre cette construction postposée à la forme interrogative, c'est-à-dire dans le cas d'une interrogation totale.

1. Certaines conditions sont nécessaires pour qu'une phrase puisse présenter une construction postposée à l'interrogatif.

a) Comme dans sa forme déclarative, cette construction n'est pas le fait de tous les verbes. Nous verrons plus loin comment peuvent être caractérisés, syntaxiquement et sémantiquement, les verbes qui entrent selon des modalités diverses dans la construction postposée interrogative.

b) Suivant le type de verbe qui accepte de figurer dans une construction postposée, on rencontre des phrases dans lesquelles le sujet du verbe postposé est soit un pronom de première personne, soit un pronom de deuxième personne, soit l'un ou l'autre.

- (4) *Je suppose qu'il reviendra demain ?*
- (5) *Il reviendra demain, je suppose ?*
- (6) *Tu penses qu'il reviendra demain ?*
- (7) *Il reviendra demain, tu penses ?*

Quelques constructions impersonnelles ont également cette possibilité : *il te semble, il paraît, on dirait*, mais avec des limitations que n'ont pas autres formes. Parfois il faut donc les accepter avec quelques réserves. Quant à la troisième personne, s'il n'est pas impossible de la trouver dans des constructions postposées, c'est essentiellement dans le cas particulier où le dire ou l'opinion d'un tiers est indirectement évoquée alors même que l'interrogation s'adresse à l'interlocuteur :

- (8) *Il faut le réveiller, a-t-il dit ?*

Pour ne pas entrer dans les détails trop longs des diverses possibilités concernant le sujet, nous avons choisi ici d'examiner exclusivement la construction postposée de verbes s'accompagnant d'un sujet à la deuxième personne. C'est le cas de figure dans lequel entrent le plus grand nombre de verbes à la forme interrogative, c'est également celui qui peut être mis le plus facilement en parallèle avec la construction postposée telle qu'elle existe à la forme déclarative ; avec le même verbe, il suffit de remplacer la deuxième personne par la première :

- (9) *Il reviendra demain, je pense.*
- (10) *Il reviendra demain, tu penses ?*

c) Le temps du verbe est à inscrire lui aussi parmi les facteurs dont il faut tenir compte pour la construction postposée. Habituellement, avec un sujet de deuxième personne le verbe doit être au présent, cependant pour certaines classes de verbes le passé composé est possible, parfois même préférable.

- (11) *Il boit de plus en plus, tu penses ?*
- (12) *Il boit de plus en plus, tu as remarqué ?*

2. Ces conditions étant signalées, il reste que des variations se manifestent en ce qui concerne la forme que peut prendre la construction postposée à l'interrogatif.

a) Si l'on ne tient pas compte de l'influence de facteurs socio-linguistiques ou de conditions de mise en discours, on considère, en français, qu'une phrase possède un statut d'interrogation totale si dans la structure de surface l'une des trois formes suivantes est réalisée :

1- Non-inversion du sujet et du verbe mais présence en tête de phrase de *est-ce que* et intonation interrogative sur la phrase, (nous appellerons cette forme *Interrogative ESTCEQUE*).

(13) *Est-ce que tu penses qu'il va venir demain ?*

2- Inversion du verbe et du sujet avec intonation interrogative ; inversion simple s'il s'agit du clitique, inversion complexe s'il s'agit d'un sujet substantif (*Interrogative inversée*).

(14) *Penses-tu qu'il va venir demain ?*

3- Marque d'intonation interrogative uniquement (*Interrogative intonative*).

(15) *Tu penses qu'il va venir demain ?*

Parallèlement donc la construction postposée de ces phrases interrogatives (13), (14), (15) devrait être respectivement (16), (17), (18) :

(16) *Il va venir demain, est-ce que tu penses ?*

(17) *Il va venir demain, penses-tu ?*

(18) *Il va venir demain, tu penses ?*

Or l'on observe que les trois formes d'interrogation ne sont pas également acceptables avec tous les verbes. (Pour certains, par exemple, l'interrogative ESTCEQUE n'est pas possible, alors que pour d'autres elle est aussi naturelle que les deux dernières.)

b) À ces différences de structure s'ajoutent des différences d'intonation affectant la phrase interrogative tout entière. Alors que dans la construction non postposée l'intonation interrogative principale se localise de manière assez régulière sur la finale de la phrase - ce qui schématiquement peut être figuré par une courbe ascendante -, dans la construction postposée, l'intonation interrogative peut affecter diverses parties de la phrase. Par exemple, la courbe ascendante peut porter exclusivement sur la première P, No V, sur la deuxième P, No V ou successivement sur les deux parties P, No V.

Ainsi, si l'on prend un à un les verbes français qui peuvent entrer d'une manière assez naturelle dans une construction postposée à l'interrogatif, - nous en avons retenu une cinquantaine environ mais la liste peut sans doute s'élargir -, on constate qu'une correspondance systématique ne peut être établie entre la construction No V que P ? sous ses trois formes ([13], [14] et [15]) et la construction postposée P, No V ? également sous ses trois formes ([16], [17] et [18]). En effet, des différences apparaissent dans cette deuxième construction concernant aussi bien la structure morpho-syntaxique que prend la forme interrogative que l'intonation qui est affectée à l'ensemble de la phrase. Comme ces différences formelles correspondent à des différences d'interprétation, il semble difficile de vouloir établir une filiation dérivationnelle unique entre d'une part une construction assez stable pour laquelle, en dehors de tout contexte extra linguistique, les variations syntactico-intonatives ne constituent que des différences minimales sur le plan sémantique, et d'autre part une construction qui se trouve soumise au contraire à des contraintes assez précises réglant l'acceptabilité des phrases auxquelles ces variations définissent précisément des sens différents.

I. En fait, sur un ensemble de variations syntactico-intonatives assez nettes, on peut dégager quatre types de constructions postposées :

①- Est-ce que P, V tu ?

(19) *Est-ce qu'il va venir, tu crois ?*

②- a. P, est-ce que tu V ?

(20) *Il porte des lunettes, tu as remarqué ?*

b. P, est-ce que tu, nég V ?

(21) *Il est affreux, tu ne trouves pas ?*

③- Est-ce que P ? Est-ce que tu V ?

(22) *Est-ce qu'il porte des lunettes ? tu as remarqué ?*

④- P, V tu ?

(23) *Il est fou, tu prétends ?*

*Remarque* : Dans les quatre constructions ci-dessus, nous n'avons pas répété pour chaque cas les variantes interrogatives - ESTCEQUE, Inversée, Intonative - que la phrase est admise à prendre, car étant donné qu'une hiérarchie inclusive semble exister entre ces trois possibilités, il nous suffit d'indiquer celle qui chaque fois se situe au sommet de cette hiérarchie. En effet, si l'interrogation peut prendre la forme ESTCEQUE elle peut également prendre la forme inversée et intonative; si elle peut prendre la forme inversée, elle peut également prendre la forme intonative. L'implication joue apparemment de la manière suivante : I. ESTCEQUE → I. inversée → I. intonative.

Si ces quatre constructions correspondaient à des classes différentes de verbes on pourrait rapporter ces variations syntactico-intonatives à des propriétés caractéristiques de chacune des classes, mais tel n'est pas le cas puisqu'on observe qu'un même verbe peut entrer dans plusieurs constructions et qu'inversement une construction donnée peut convenir à des verbes ayant par ailleurs des propriétés différentes. En effet par rapport à ces quatre types de constructions données ci-dessus on voit que les verbes, - dans le cas que nous avons



choisi d'un sujet à la deuxième personne - manifestent des propriétés qui permettent de les regrouper selon trois ensembles :

1. Groupe 1. (Type croire.)

Certains verbes - une dizaine environ sont donnés en annexe - entrent soit dans la structure ①, soit dans la structure ② b :

A. Structure ① :

① Est-ce que P, tu V ?

(1) *Est-ce qu'il va venir, tu crois ?*

Dans cette construction, P reçoit les marques syntaxiques et intonatives de l'interrogation. L'intonation ascendante correspondant à la finale de P reste haute sur tu V sans que la montée s'accroisse (elle ne fait que poursuivre une direction déjà donnée). Du point de vue syntaxique, tu V peut être inversé mais prend mal la forme d'une interrogative ESTCEQUE :

(24) *Est-ce qu'il va venir, \*est-ce que tu crois ?*

La présence d'une négation dans P ne change en rien la possibilité de construction ①.

Par contre, la phrase devient incorrecte si cette négation affecte le verbe postposé :

(25) *Est-ce qu'il ne va pas venir, tu crois ?*

(26) *Est-ce qu'il va venir, \*tu ne crois pas ?*

B. Par ailleurs ces verbes entrent également dans un deuxième type de construction postposée interrogative :

② b P, est-ce que tu neg V ?

(27) *Il va venir, tu ne crois pas ?*

Ici, au contraire, c'est sur Tu V que porte l'interrogation. P, lui ne peut recevoir ni les traits syntaxiques, ni les traits intonatifs de ce mode. Il s'agit en fait d'une assertion à propos de

laquelle une confirmation est sollicitée sous forme interro-négative. On pourrait ici remplacer tu neg V ? par non ? et l'on serait alors dans le cas classique de la question-reprise (souvent appelée *tag-question*). Cependant on ne peut pas dire que la forme *tu neg V ?* est une variante de non ? et par là même une forme de cette question-reprise, car si tel était le cas il faudrait qu'à l'assertion négative neg P, on puisse faire correspondre la forme tu V ?, c'est-à-dire la valeur inversée caractéristique de la question-reprise :

(28) *Il va venir, non ?*

(29) *Il ne va pas venir, si ?*

Or l'absence de négation dans la partie postposée n'est pas possible pour les verbes du groupe I dans une construction de type ② b :

(30) *Il ne va pas venir, tu crois ?*

C'est précisément cette obligation de négation qui différencie ce groupe I d'autres verbes qui eux ont la double possibilité ② a et ② b.

## 2. Groupe II. (Type remarquer.)

Les verbes de ce deuxième groupe, assez peu nombreux également, peuvent entrer dans trois structures postposées différentes :

A. La structure ② :

② b P, est-ce que tu neg V ?

(31) *Il porte des lunettes maintenant, tu n'as pas remarqué ?*

Cette première construction est celle que nous venons de voir, dans laquelle entrent également les verbes du groupe I. Ici cependant le présent n'est pas toujours le temps le plus naturel pour le verbe postposé. Par exemple, on préfère employer le passé composé avec des verbes comme *noter*, *voir*, *remarquer*, etc. même si le verbe exprime le déroulement d'une action en cours :

(32) *Le ciel se couvre, tu as noté ?*

Par ailleurs, ces verbes du groupe II entrent également dans la structure de type ② a, c'est-à-dire dans une structure très proche du point de vue intonatif, mais dans laquelle V peut ne pas être accompagné de la négation :

② a  $\overbrace{P,}$  est-ce que  $\overbrace{tu V}$  ?

(33) *Il porte des lunettes maintenant, tu as remarqué ?*

Comme dans la structure ② b, c'est tu V qui porte les marques de l'interrogation (ESTCEQUE est peut-être un peu lourd comme forme interrogative, cependant il n'est pas incorrect). Ici non plus, P n'est pas une interrogation mais bien une assertion.

(34) *Il porte des lunettes maintenant, est-ce que tu as remarqué ?*

Il est intéressant de remarquer que la présence de la négation dans tu V ? ne change guère le sens global de la phrase ; les deux variantes ci-dessous sont sémantiquement très proches.

(35) *Il porte des lunettes maintenant,  $\left\{ \begin{array}{l} \text{tu as remarqué ?} \\ \text{tu n'as pas remarqué ?} \end{array} \right.$*

Ceci n'est pas un fait lié à la postposition. Les phrases interrogatives qui contiennent ce type de verbes sont généralement connues sous le nom de questions informatives. En effet, du point de vue de leur portée significative, ce sont en fait des assertions déguisées dans lesquelles la partie interrogative peut être considérée comme ayant une fonction pratique, destinée simplement à mobiliser l'attention de l'interlocuteur.

Ceci est sans doute à mettre en relation avec la propriété qu'ont d'autre part ces verbes, de présupposer la valeur de vérité de la proposition complétive qu'ils introduisent lorsqu'ils sont employés à la forme déclarative dans une construction non postposée :

- (36) *Jean a remarqué que je boîtais.*  
(37) *Jean n'a pas remarqué que je boîtais.*

Cependant ces verbes ne sont pas de véritables factifs du sens où ce terme est employé en syntaxe (cf. P. Kiparsky et C. Kiparsky 1970). Pour les distinguer, on les appelle parfois semi-factifs (cf. J. Hooper 1975). En effet à la forme négative, la présupposition n'est pas nécessairement maintenue lorsque le sujet est à la première personne mais dépend du temps auquel le verbe est employé. Ainsi on peut voir la différence concernant la présupposition de vérité entre (38) et (39).

- (38) *Je n'ai pas remarqué qu'il boîtrait.*  
(39) *Je n'avais pas remarqué qu'il boîtrait.*

Au présent, toujours à la première personne et à la forme négative, ces verbes non seulement ne présupposent pas la valeur positive de la proposition qu'ils introduisent mais peuvent aller jusqu'à l'effet inverse et suggérer sa valeur négative.

- (40) *Je ne vois pas qu'il boîte.*

(40) peut signifier "il ne boîte pas car s'il boîtrait, je le verrais".

B. Un deuxième type de structure est possible avec ces verbes du Groupe II.

- ① Est-ce que P ? est-ce que tu V ?

- (41) *Il porte des lunettes ? tu as remarqué ?*

Une double interrogation affecte la phrase, qui du point de vue de l'intonation se traduit par une courbe ascendante à la fois sur P et sur tu V. Ceci est à mettre en parallèle avec le fait qu'il s'agit là de verbes qui ont la propriété de se construire avec une interrogative indirecte (introduite par si à la forme non postposée).

- (42) *Tu as remarqué s'il porte des lunettes ?*

En effet tous les verbes de ce groupe II ont la possibilité d'une double construction, avec que et avec si, et l'on pourrait rapporter à ces deux propriétés les deux types de constructions postposées, ② à la première, ① à la seconde. Cependant ce n'est là qu'une hypothèse, car étant donné la pause fortement marquée entre P et tu V et l'accentuation pratiquement identique sur les deux segments, on peut se demander s'il s'agit là d'une même phrase (comme pour ① par exemple) ou s'il s'agit de deux phrases qui sans être complètement disjointes sont deux moments différents de l'interrogation :

(41)a. *Il porte des lunettes ? Tu as remarqué (s'il porte des lunettes) ?*

Nous serions, dans le deuxième cas, ramenés à la situation banale de phrases juxtaposées entretenant entre elles une relation parataxique. Il n'y aurait alors que peu de différence entre (41) et les énoncés suivants dans lesquels les formes elliptiques peuvent être considérées comme des phrases réduites :

(43) *Tu pars ? tu as décidé ? pour : tu as décidé de partir ?*

(44) *Tu m'écriras ? tu n'oublieras pas ? pour : tu n'oublieras pas de m'écrire ?*

C. Une troisième construction postposée est possible pour ces verbes du groupe II.

④ P, tu V ?

(45) *Il portait des lunettes, tu as remarqué ?*

En ce qui concerne tu V, la seule variation que l'on peut introduire est l'inversion ; la forme ESTCEQUE est exclue ainsi que l'ajout de négation, ce qui nous ramène pratiquement aux conditions syntaxiques concernant cette même partie dans la structure ①.

Également, du point de vue intonatif, cette construction ne se distingue pratiquement pas de la structure ① si ce n'est qu'ici il semble y avoir une pause plus marquée et une accentuation plus grande sur

la deuxième partie tu V ; cependant une différence notable existe par rapport à cette situation qui est qu'il ne peut y avoir de véritable interrogation sur P comme la courbe ascendante pourrait le laisser croire. À la différence de ce qu'on observe pour la structure ①, la phrase (45) ne peut pas être paraphrasée par (46) :

(46) *Est-ce qu'il portait des lunettes, tu as remarqué ?*

Cette absence de recouplement entre intonation et structure syntaxique s'explique par le fait que P, au lieu d'être une véritable interrogation avec tous les attributs syntaxiques que cela comporte, est une *rétro-question* c'est-à-dire une question produite comme une reprise commentée ou comme une répétition partielle ou totale d'un énoncé que l'interlocuteur a formulé, par exemple :

(47) *Je reviendrai dans huit jours.*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pas avant ?} \\ \text{(Tu ne reviendra) pas} \\ \text{avant ?} \end{array} \right.$

Ainsi dans ④, l'intonation interrogative de P indique qu'il s'agit non pas d'une demande d'information mais d'une invitation à une confirmation ou une explication. Si l'on voulait donner au sens de (45) une formulation différente, on pourrait dire :

(48) *Ainsi tu as remarqué qu'il portait des lunettes ?*

(49) *Tu dis que tu as remarqué qu'il portait des lunettes ?*

Bien qu'il soit plus difficile de le mettre en évidence, en raison de la ressemblance intonative des structures ① et ④, il est probable que les verbes du groupe I entrent également dans ce type de construction. Ainsi la phrase (50) peut être interprétée soit dans un sens reproduit de manière approximative par la phrase (51), soit dans un sens reproduit par (52).

(50) *Il chante bien, tu trouves ?*

(51) *Est-ce que tu trouves qu'il chante bien ?*

(52) *Ainsi tu trouves qu'il chante bien ?*

S'il en est ainsi, il faut donc admettre qu'abstraction faite de légères variations - pause et accentuation sur tu V essentiellement - la phrase (50) peut être interprétée soit comme un exemple de structure ①, soit comme un exemple de structure ④.

### 3. Groupe III. (Type *dire*.)

Les verbes de ce groupe, beaucoup plus nombreux que ceux du groupe I ou II (seuls les plus courants ont été donnés en Annexe), n'ont qu'une seule possibilité de construction postposée: la structure ④ présentée ci-dessus, c'est-à-dire une interrogation à interpréter comme une rétro-question.

④ P, tu V ?

(53) *Il est fou, tu dis ?*

Comme il a été indiqué précédemment, l'inversion est possible pour tu V mais c'est la seule modification qui puisse être apportée à la construction. Pour ces verbes du groupe III, le présent est le temps le plus naturellement employé (sauf peut être pour dire : P, tu as dit ?). Ceci est compréhensible puisque le présent marque généralement l'unité de temps du dialogue, même lorsqu'on se réfère à des énoncés déjà produits, donc passés.

Étant donné son statut de rétro-question, il n'est pas nécessaire que dans P apparaisse une phrase tout entière. Le contenu de P peut se ramener à un seul terme, repris d'un énoncé auquel il se réfère :

(54) *La lettre est arrivée hier. Hier, tu dis ?*

II. On peut se demander si ces trois groupes de verbes, dégagés à partir du seul comportement qu'ils manifestent dans des structures postposées interrogatives, ont par ailleurs des propriétés syntaxiques et sémantiques permettant d'expliquer ces différences de construction.

1. Tout d'abord, il faut mentionner que tous ces verbes ont en commun un double trait syntaxique et sémantique qui les caractérise à

l'intérieur de l'ensemble des verbes se construisant avec une complétive dans une construction non postposée.

A la forme déclarative, tous ces verbes introduisent une complétive à l'indicatif. Même si pour certains d'entre eux, à la forme négative, ce mode est concurrencé par le subjonctif, il est cependant toujours possible d'employer l'indicatif :

(55) *Je ne crois pas qu'il*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{réussira} \\ \text{réussisse} \end{array} \right.$

Cette double possibilité vaut également à la forme interrogative :

(56) *Crois-tu que je ne*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{sais} \\ \text{sache} \end{array} \right.$  *pas la vérité ?*

Du point de vue sémantique, on constate que ces verbes se rapportent à la notion d'information ou de savoir. Cette notion reste centrale même si elle est envisagée sous des angles largement différents : il peut s'agir soit de sa transmission - verbes de communication verbale assurant la production de l'information : *dire, suggérer, prétendre, affirmer*, etc. -, soit du processus de son acquisition - verbes *apprendre, remarquer, noter, réaliser*, etc. -, soit enfin de son exercice, de l'usage qui en est fait - verbes d'opinion rendant compte de la mise en oeuvre d'un savoir : *croire, penser, sentir, estimer*, etc.

Il est à remarquer par exemple que parmi les verbes entrant dans une construction postposée, on ne trouve ni des verbes exprimant une attitude ou un sentiment, ni des verbes exprimant une volonté ou un ordre. Du point de vue syntaxique ces verbes se construisent tous avec une complétive au subjonctif.

2. Il faut indiquer ensuite avant toute partition de ces verbes, qu'une des quatre constructions postposées, la construction ④, s'applique à l'ensemble des verbes des trois groupes représentant le schéma syntactico-intonatif de ce que nous avons appelé la rétro-question. Ainsi donc, en ce qui concerne cette construction, c'est sans doute à une propriété particulière à l'ensemble de ces verbes que l'on doit le



type d'énoncé interrogatif qu'elle est à même d'exprimer. Il faut bien voir que ceci pose le problème non plus seulement en termes de structure de langue mais de conditions d'énonciation. A cet égard, les verbes susceptibles d'avoir une construction postposée forment par conséquent un ensemble homogène.

3. Les trois autres constructions ①, ②, ③, peuvent être rapportées à la nature différente des verbes qui ont la propriété d'entrer dans une construction postposée dans les conditions que l'on vient de voir.

a) La construction ③ semble être réservée à la classe des verbes - Groupe II - que nous avons appelé semi-factifs, dont la propriété est de se construire, suivant le cas, avec une complétive que P ou si P. Cette construction ③ qui se décompose en deux interrogations peut être considérée soit comme une construction postposée, et dans ce cas il s'agit d'une phrase unique, soit comme une structure parataxique dans laquelle se succèdent deux phrases interrogatives (cf. I.2.B ci-dessus).

b) En ce qui concerne les constructions ① et ②, il est préférable d'examiner conjointement certaines propriétés des verbes qui entrent dans chacune d'elles. En effet, on observe que ces verbes - groupe I et II - ont un comportement syntaxique très proche lorsqu'ils sont utilisés dans certaines constructions non-postposées. En particulier, lorsqu'ils introduisent une complétive, celle-ci peut être reprise par un si ? ou non ? interrogatif suivant sa valeur négative ou positive (c'est la construction de question reprise la plus courante en français).

(57) *Je crois qu'il ne viendra pas, si ?*

(58) *Je crois que tu n'es pas prêt, si ?*

Dans les deux phrases (57) et (58), si ? renvoie à la complétive négative et non à la proposition introductive je crois, je vois car la particule, on le sait, correspond à la valeur inversée de la proposi-

tion qu'elle reprend. Par exemple, dans la phrase (59) *si ?* ne peut être la reprise de *il viendra* :

- (59) *Il viendra,*  $\left. \begin{array}{l} \textit{non ?} \\ \textit{si ?} \end{array} \right\}$   
 (60) *Il ne viendra pas,*  $\left. \begin{array}{l} \textit{non ?} \\ \textit{si ?} \end{array} \right\}$

Or, normalement une question-reprise du type si ?, non ? s'emploie en fin de phrase lorsque celle-ci constitue une assertion à propos de laquelle existe ou subsiste chez le locuteur un certain degré de doute ; la reprise interrogative a pour but de faire confirmer la valeur positive ou négative qu'il attribue à sa proposition. Cette opinion du locuteur peut se manifester explicitement à travers la modalité du verbe, la présence d'adverbes, etc.

- (61) *Apparemment tu n'est pas prêt, si ?*

Étant donné une structure de phrase telle que (57) ou (58), il faut donc considérer qu'une complétive peut avoir le statut d'assertion, le verbe introducteur jouant dans ce cas le rôle d'un simple modalisateur. Cette induction de modalité, que l'on appelle aussi phénomène de transparence, seuls quelques verbes sont capables de la réaliser. Précisément, les verbes du groupe I et II sont parmi ces verbes, même si cette propriété ne se manifeste pas dans les mêmes conditions pour chacun des deux groupes de verbes.

1. Pour les verbes du groupe I, le phénomène de transparence peut jouer dans des phrases à la forme déclarative ou interrogative (dans cette deuxième forme, on trouve difficilement le verbe à la première personne). En pareil cas, on peut montrer que s'il y a modalité négative ou interrogative dans la phrase, elle porte sur la complétive et non sur la proposition qui l'introduit même si apparemment cette modalité semble s'appliquer à elle.

Ainsi pour la négation :

(61) *Je crois que je ne viendrai pas.*

(62) *Je ne crois pas que je viendrai.*

(63) *Je ne viendrai pas, je crois.*

Les phrases (61) et (62) peuvent être ramenées à un seul et même sens, celui qu'exprime la phrase (63).

De même, pour la modalité interrogative :

(64) *Est-ce que tu crois qu'il viendra ?*

(65) *Est-ce qu'il viendra, tu crois ?*

Les deux phrases (64) et (65) ont entre elles une relation de paraphrase qui indique bien que la modalité interrogative s'applique à *il viendra* et non à *tu crois* même si dans la deuxième construction cette proposition accepte l'inversion; celle-ci n'est pas la marque absolue du mode interrogatif en français.

Le même type de transparence joue avec ces verbes du groupe I. Si l'on introduit dans la phrase un adverbe modal :

(66) *Malheureusement je crois qu'il est parti.*

(67) *Il est parti, malheureusement, je crois.*

Cependant cette propriété des verbes du groupe I disparaît lorsqu'une négation intervient dans l'interrogative. Dans ce cas, la négation porte soit sur le verbe, soit sur la complétive qu'il introduit et non pas sur la complétive seule, comme dans la forme déclarative. (68) et (69) ne se ramènent pas à un seul et même sens comme (61) et (62) :

(68) *Tu crois qu'il ne viendra pas ?*

(69) *Tu ne crois pas qu'il viendra ?*

A chacune de ces phrases correspond un sens que l'on peut également exprimer par (70) et (71) respectivement :

(70) *Il ne viendra pas, tu crois ?*

(71) *Il viendra, tu ne crois pas ?*

(70) est un exemple de la structure ① semblable en cela à (64), tandis que (71) est un exemple de la structure ②. La correspondance à établir entre construction interrogative non postposée et construction postposée pour ces verbes du groupe I est la suivante :

*Est-ce que tu V que*  $\left\{ \begin{matrix} P \\ (neg) P \end{matrix} \right\} ? \longleftrightarrow \textcircled{1}$  *est-ce que*  $\left\{ \begin{matrix} P \\ (neg) P \end{matrix} \right\}$ , *V tu ?*

*Est-ce que tu neg V que P ?*  $\longleftrightarrow \textcircled{2}$  *P, est-ce que tu neg V.*

2. Pour les verbes du groupe II, on ne peut parler de phénomène de transparence que dans le cas signalé plus haut, celui qui met en évidence l'emploi de la question reprise ; ainsi on peut avoir les phrases du type de (57) avec les verbes *sentir*, *remarquer*, *se souvenir*, *voir*, etc.

(72) *Je sens que vous n'écoutez pas, si ?*

Avec une négation le comportement des verbes de ce groupe n'est pas très homogène. On l'a vu plus haut, une négation placée à côté du verbe introducteur dans une phrase déclarative non post-posée peut s'appliquer à la complétive qui suit. Nous reprenons l'exemple (40) dans (73) ci-dessous :

(73) *Je ne vois pas qu'il boîte.*

Dans (73) la négation peut affecter *il boîte*, la phrase aurait alors le sens de (74) :

(74) *Il ne boîte pas à ce que je vois.*

alors qu'une autre interprétation serait proche de (75) :

(75) *Il boîte mais je ne le vois pas.*

Au présent, cette double interprétation est possible avec la plupart des verbes du groupe II. Le verbe *savoir* constitue un cas particulier en ce sens que la forme négative fait de lui obligatoirement un modalisateur sous la forme *je ne sache pas + subjonctif*.

(76) *Je ne sache pas qu'il soit venu.*

Le subjonctif est d'ailleurs une marque assez nette de cet emploi modalisateur du verbe ; des verbes comme *se souvenir*, *voir*, etc. l'illustrent assez bien :

(77) *Je ne me souviens pas que tu aies déjà dit cela.*

A la forme interrogative, le phénomène de transparence ne disparaît pas complètement. L'interrogation peut porter sur la proposition contenant le verbe introducteur seul ou sur la complétive introduite par *que* suivant que l'on interprète le verbe comme un factif ou un non-factif, double possibilité qu'ont ces verbes comme on l'a vu plus haut (§ I.2.A). La phrase (78) ci-dessous peut être interprétée dans le sens de (79) (et l'on constate alors que l'emploi de *que* est très proche de celui de *si*) ou dans le sens de (80) qui fait du verbe un factif :

(78) *As-tu noté qu'il boîte ?*

(79) *As-tu noté s'il boîte ?*

(80) *Il boîte, as-tu noté ?*

Cette ambivalence de sens n'existe pas à la forme interro-négative. Dans ce cas, le verbe redevient exclusivement factif et l'interrogation porte alors uniquement sur le verbe introducteur. Ainsi, par exemple, la phrase (81) prend un sens que l'on peut reproduire par une interrogation postposée (82) du type de celle de (80) :

(81) *Tu n'as pas noté qu'il boîte ?*

(82) *Il boîte, tu n'as pas noté ?*

Ces facteurs expliquent que nous ayons un schéma différent de construction postposée selon que le verbe du groupe II est accompagné ou non d'une négation. On peut comparer la mise en correspondance ci-dessous avec celle donnée pour les verbes du groupe I (§1 *supra*).

Est-ce que tu V que P ? ↔ ① est-ce que P ? est-ce  
que tu V ?

Est-ce que tu neg V que P ? ↔ ② a) P, est-ce que tu V ?  
b) P, est-ce que tu  
neg V ?

Les structures ① et ② distinguent donc deux groupes de verbes ayant jusqu'à un certain point une propriété commune - que nous avons appelée propriété de transparence - mais différents par ailleurs en ce qui concerne le phénomène de présupposition, que manifeste pour le deuxième groupe la structure ③. Ainsi, se trouve confirmée dans l'étude des constructions postposées interrogatives la caractérisation - que d'autres propriétés syntaxiques et sémantiques ont pu par ailleurs révéler - de deux types de verbes que l'on identifie parfois l'un par le nom de verbes modaux épistémiques, l'autre par le nom de verbes semi-factifs. Ensemble cependant ces deux groupes sont à ranger, ainsi que les verbes n'ayant pour construction possible que la structure ④ dans une grande classe de verbes dont les propriétés syntactico-sémantiques fondamentales sont, nous l'avons vu, d'une part la construction avec complétive à l'indicatif, d'autre part la référence à la notion d'information ou de savoir. Cette classe regroupe ce que traditionnellement en français on appelle verbes de communication et verbes d'opinion ; un nom a été suggéré pour les identifier (cf. J. Hooper, 1975), celui de verbes assertifs que nous retiendrons ici puisqu'il exprime assez bien ce que ces verbes représentent dans une phrase, à savoir l'opinion affirmative du locuteur (ou du sujet de phrase) de la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce. Ainsi donc dans cette classe des verbes assertifs les modaux épistémiques et les semi-factifs constitueraient deux sous-classes dont l'existence serait à mettre en relation avec les propriétés logico-syntaxiques de transparence et de présupposition.

En conclusion, on peut se demander quel est le statut de ces constructions postposées, sous les diverses formes que nous avons étudiées à l'interrogatif, par rapport aux constructions non postposées correspondantes, avec lesquelles, on l'a vu, il existe une proximité sémantique incontestable.

1. Si l'on veut postuler un lien transformationnel entre les deux constructions, comme par exemple le fait J.R. Ross en anglais pour ce qui correspond à un agencement parallèle des phrases à la forme déclarative (cf. J.R. Ross, 1973), il faut bien tenir compte de plusieurs conditions, qui règlent la nature des modifications possibles :

a) La forme syntactico-intonative de la construction postposée dépend de la classe du verbe qui, dans la phrase à considérer comme forme de base, introduit la complétive. Ce n'est pas un seul type de structure syntaxique qu'il faut poser mais bien deux, puisque suivant les verbes on constate qu'il existe soit tu V que P ? seulement, soit tu V que P ? ou tu V si P ? comme forme de base possible.

b) Pour chaque classe déterminée de verbes l'emploi d'une construction postposée est non seulement le fait d'une option syntaxique mais également, à l'intérieur de cette option, l'explicitation formelle de la valeur énonciative de l'interrogation qui dans la phrase non disloquée s'exprime essentiellement à travers l'accentuation et l'intonation. Pour pouvoir établir l'histoire transformationnelle de phrases dont la force illocutoire est différenciellement marquée par de tels traits, il faut disposer de descriptions très précises intégrant ces données et proposer pour les divers types de construction postposée des structures syntaxiquement peu différentes entre elles mais ayant chacune une courbe intonative et une gradation accentuelle spécifique.

Ainsi pour une même classe de verbes il faudrait décrire pour une même structure syntaxique le ou les schémas interrogatifs que ces éléments intonatifs et accentuels produisent. Pour certains verbes en

effet, il se dégage plusieurs schémas interrogatifs (par exemple il y en a trois pour les verbes du groupe II, correspondant à la rétro-question, à la question informative ou à la véritable question). Pour ces phrases, par conséquent il faudrait poser autant de structures qu'elles ont d'interprétations possibles en contexte de discours et ce en partant essentiellement de critères intonatifs et accentuels.

2. Cependant il n'est pas sûr que ces constructions postposées de phrases interrogatives soient toutes à traiter de manière identique, c'est-à-dire nécessairement comme une dérivée transformationnelle d'une phrase unique contenant une complétive. Pour la structure ① en particulier, étant donné la force sensiblement équivalente de l'accentuation sur les deux parties P ? et tu V ? on peut se demander si cette construction n'est pas une forme réduite, issue de la jonction de deux phrases dans lesquelles la répétition de P entraîne la suppression de la deuxième occurrence.

*Est-ce que P1 ? est-ce que tu V si P1 ?*

Cette hypothèse suggérée plus haut (§ 1.2.B) pour expliquer la particularité intonative et accentuelle de la structure ① vaudrait également pour la structure ②. Cette structure, qui se différencie essentiellement par la nature assertive de P, reçoit également deux accents de force pratiquement équivalente, sur P et sur est-ce que tu V ? Ceci tendrait à prouver qu'à la façon de la structure ①, cette construction est également à décrire comme la forme réduite de deux phrases successives (étant entendu que par l'effet de la négation sur V on peut obtenir deux formes différentes ② a et ② b que nous reproduirons pas ici) :

*P1, est-ce que tu V que P1 ?*

Ceci rejoindrait la solution qui a été proposée en anglais pour rendre compte des tag-questions, que rappellent par certains points certaines questions-reprises en français. E. Pope (cf. E. Pope, 1971) pour les



tag-questions en anglais propose en effet que la "tag-sentence" soit décrite comme la forme dérivée d'un ensemble de deux phrases :

(83) *That's no way to act, is it ?*

(84) *That's no way to act, is that any way to act ?*

En français, quelques expressions comme *n'est-ce pas ? pas vrai ?* utilisées à côté de *oui ?* et *non ?* pour reprendre sous forme interrogative une phrase déclarative qui précède, pourraient de la même façon être considérées comme des exemples de cette construction de type parataxique : *P1, n'est ce pas que P1 ?*

(85) *Il va venir, n'est-ce pas ?*

(86) *Il va venir, n'est-ce pas qu'il va venir ?*

Vues sous cet angle, les quatre constructions postposées que nous avons présentées et décrites auraient donc une origine différente du point de vue structurel. Dans un cas - celui des structures ① et ④ - la construction postposée serait le résultat de modifications opérées sur une phrase interrogative contenant une complétive dans le but de mettre clairement en relief, donc de porter en tête de phrase, la partie essentielle sur laquelle porte l'interrogation.

Dans l'autre cas - celui des structures ② et ③ - la construction ne serait pas à proprement postposée, mais juxtaposerait deux énoncés : une proposition - pour la structure ②, assertive; pour la structure ③, interrogative - et à travers l'interrogation qui suit la tentative d'assigner cette proposition à l'interlocuteur par l'invitation qui lui est faite de se prononcer sur elle. La partie capitale dans ce deuxième type de construction reste la proposition formulée en premier, l'adresse interrogative n'étant qu'un procédé de dialogue, dont la portée significative est essentiellement d'ordre phatique.

Andrée Borillo

ANNEXE

*Groupe I*

(Croire)

Croire

Penser

Imaginer

Trouver

Avoir l'impression

Avoir le sentiment

Sembler (il te semble)

Considérer

Supposer ?

Estimer ?

*Groupe II*

(Remarquer)

Remarquer

Découvrir

Sentir

Se rendre compte

Savoir

Noter

Observer

Réaliser

Constater

Se souvenir

Voir

Oublier ?

*Groupe III*

(Dire)

Dire

Confesser

Assurer

Affirmer

Avouer

Jurer

Prétendre

Suggérer

etc.

Espérer

Craindre

Prévoir

Soupçonner

etc.

## RÉFÉRENCES

- BOLINGER D. (1968), *Postposed main phrases. An english rule for Romance subjunctive* (article mimeographié).
- EMONDS J. (1973), "Parenthetical clauses" in *C.L.S.*, Corum et al., Chicago.
- HOOPEE J. (1975), "On assertive predicates", dans *Syntax and Semantics*, J.P. Kimball (édit.) New York, Academic Press.
- JACKENDOFF R. (1972), *Semantic interpretation in generative grammar*, M.I.T. Press.
- KIPARSKY P. et C. KIPARSKY (1970), "Fact" dans *Progress in Linguistics*, M. Bierwisch et K. Heidolph (édit.), La Haye, Mouton.
- LANGACKER R. (1972), "French interrogatives revisited" dans *Generative Studies in Romance Languages*, Casagrande Sacluk (édit.).
- POPE E. (1971), "Answers to yes-no questions", *L.I.*, vol. II, n° 1.
- ROSS J.R. (1973), "Slifting" dans M. Gross, M. Halle, M.P. Schützenberger (édit.), *The formal analysis of natural language*, La Haye, Mouton.